

**Séance
2011-05-02**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 2 mai 2011 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance d'avril 2011;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. a) Rapport du comité de la bibliothèque du 21 mars 2011;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande à la CPTAQ, Ferme Marois et fils enr.;
 - b) Demande du Festival Rétro 2011, journée champêtre du 15 mai 2011;
 - c) Subvention Club Magny-Gym;
 - d) Avis de motion, adoption d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire des dépenses budgétaires, abrogeant le règlement numéro 2008-02;
 - e) Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale;
 - f) Résolution pour l'achat d'un terrain.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Octroi du contrat d'asphaltage;
 - b) Octroi du contrat balayage de rues;
 - c) Renouvellement du contrat d'assurances générales;
 - d) Amendement de la résolution numéro 2011-04-08, demande de prix pour l'entretien de certains espaces verts;
 - e) Demande d'aide financière au programme « soutien aux installations sportives et récréatives » pour le projet du parc-école Mgr-Sirois;
 - f) Demande de prix pour le remplacement des trois surpresseurs à l'usine de traitement des eaux usées.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège #5,
Mme Chantal Côté, siège # 6,
Son honneur, M. le maire, André Clavet

2011-05-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-05-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance d'avril 2011

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance d'avril 2011, après avoir été lu par chacun des conseillers (ère), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2011-05-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1100289 au numéro 1100408 inclusivement, pour la somme de 282 598,04 \$, les salaires pour une somme de 60 583,42 \$ pour un total de 343 181,46 \$.

6. a) Rapport du comité de la bibliothèque du 21 mars 2011

La conseillère Mme Chantal Côté présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité de la bibliothèque du 21 mars 2011.

7. Affaires nouvelles

2011-05-04

a) Demande à la CPTAQ, Ferme Marois et fils enr.

CPTAQ, Ferme Marois et fils inc.

CONSIDÉRANT QUE

la Ferme Marois et fils enr. demande l'autorisation de procéder à un échange de terrain entre la Ferme J. Marois et Jean Marois, dans le but d'améliorer l'accès à la Ferme pour les camions et machineries en déménageant la maison de M. Marois. La maison est actuellement située sur un terrain enclavé par la ferme en raison de sa petitesse (300 m²) et le déplacement se ferait en face du terrain actuel;

CONSIDÉRANT QUE

l'emplacement visé est constitué de deux lots 3 250 355 et 3 250 356, Municipalité de Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny et que la superficie totale visée par la demande est de 4 500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit spécifier s'il existe des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour

la construction de résidences;

CONSIDÉRANT QU'

effectivement il existe des espaces disponibles en zone blanche pour la construction de résidences;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace recommande l'acceptation de cette demande d'échange de terrains auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour réaliser le projet de déplacement de la résidence favorisant ainsi un meilleur accès pour les bâtiments agricoles.

2011-05-05

Demande Festival
Rétro pour journée
champêtre

b) Demande du Festival Rétro 2011, journée champêtre du 15 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE

le Festival Rétro désire organiser une bénédiction des voitures ainsi qu'une journée champêtre le 15 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE

pour la réalisation de cette activité, le comité demande à la Municipalité l'autorisation de fermer les rues suivantes : de l'intersection de la route du Petit-Cap à l'église, le boulevard du Sacré-Cœur dans les deux sens, et une portion de la route de la rue Jacob jusqu'au bureau de poste et ce, de 9 heures à 16 heures;

CONSIDÉRANT QUE

le comité s'est engagé à laisser une section de voie publique dégagée pour la circulation des propriétaires demeurant dans ces rues ainsi que les véhicules d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise la fermeture des rues suivantes : rue du Manoir Est de la route du Petit-Cap à l'église, le boulevard du Sacré-Cœur sur les deux sens ainsi que la rue Jacob à partir de l'intersection de la rue du Manoir Est jusqu'au bureau de poste. Cette fermeture sera valide seulement lors de l'activité du 15 mai 2011 et le comité devra s'assurer de la sécurité des lieux avec le personnel adéquat.

2011-05-06

Subvention Magny-Gym

c) **Subvention Club Magny-Gym ;**

CONSIDÉRANT QUE le Club Magny-Gym de Montmagny demande un remboursement de 10 % des coûts d'inscriptions pour les résidants de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE vingt et une gymnastes de Cap-Saint-Ignace ont participé aux sessions d'hiver et printemps 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu;

D'accorder une somme de 375,39 \$ au Club Magny-Gym pour le remboursement de 70 % de la différence des coûts payés par les résidants de Cap-Saint-Ignace.

Mme Chantal Côté, conseillère au siège numéro 6, s'abstient de voter puisque sa fille est une gymnaste du Club Magny-Gym.

Avis de motion

Règlement contrôle et suivi budgétaire

d) **Avis de motion, adoption d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire des dépenses budgétaires, abrogeant le règlement numéro 2008-02**

DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-02

Je, soussigné, Raymond Hébert, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire des dépenses budgétaires, abrogeant le règlement numéro 2008-02.

2011-05-07

Proclamation de la semaine santé mentale

e) **Proclamation de la semaine de la santé mentale**

CONSIDÉRANT QUE la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 2 au 8 mai sous le thème « *Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes* »;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de la *Semaine nationale de la santé mentale* dans la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE « *être bien dans sa tête* » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui

doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les villes et villages mettent en place des structures afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE

le slogan « *Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes!* » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser au fait que la confiance se construit à travers nos expériences et les gestes que nous posons, mais aussi à travers le regard positif que les autres posent sur nous;

CONSIDÉRANT QU’

un sentiment de confiance construit des relations saines et préserve la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que M. André Clavet, maire de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2011, la **Semaine nationale de la santé mentale** dans la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et invite toutes les citoyennes, tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l’importance du sentiment de confiance pour favoriser le bien-être individuel, un meilleur environnement social, de même que pour préserver la santé mentale de tous.

2011-05-08

Résolution achat d’un terrain

f) Résolution achat d’un terrain

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

1o/ D’ACQUÉRIR de : «**LES CONSTRUCTIONS MONTMAGNY INC.** », le lot numéro **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-ET-UN (3 251 851)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **MONTMAGNY**.

2o/ DE FAIRE cet achat pour le prix de **QUINZE MILLE DOLLARS (\$15 000,00)**, dont une somme de **CINQ MILLE DOLLARS (\$5 000,00)** payable comptant à la date du contrat de vente notarié et la balance, au moyen de deux (02) versements annuels, égaux et consécutifs, de **CINQ MILLE DOLLARS (\$5 000,00)** chacun, à commencer le premier versement le premier mai deux mille douze (01-05-2012) suivi d’un second versement, le premier mai deux mille treize (01-05-2013), le tout sans avis ni mise en demeure et sans intérêt jusqu’à l’échéance.

3o/ D'APPROUVER, tel que lu à la présente réunion, clause par clause, le projet d'acte de vente préparé par le notaire, Jean-Pierre Ouellet de l'Islet.

4o/ D'AUTORISER M. André Clavet, maire et **Mme Sophie Boucher**, directrice générale, à signer pour et au nom de : «**Municipalité de Cap-Saint-Ignace**» ledit projet d'acte de vente, à y convenir de toute autre clause, condition et obligation, qu'ils jugeront nécessaires ou utiles et à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

8. Affaires commencées

2011-05-09

a) Octroi du contrat d'asphaltage

Octroi contrat
asphaltage

CONSIDÉRANT QUE

la directrice générale, Mme Sophie Boucher, a procédé par demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour faire effectuer des travaux de rapiéçage manuel et mécanisé ainsi que pour la pose de couches d'usure sur certains chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'

elle a agit conformément aux directives du Conseil municipal et qu'elle a acheminé les documents nécessaires aux soumissionnaires sélectionnés en caucus ;

CONSIDÉRANT QUE

cinq (5) entrepreneurs ont répondu à l'invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la soumission conforme la plus basse déposée par *Les Constructions H.D.F. inc. au montant de 70 029,71 \$ taxes incluses*. Le coût de la tonne métrique pour le rapiéçage manuel et mécanisé est de 124,95 \$ et le coût pour une couche d'usure est de 94,95 \$ la tonne métrique et ce, plus les taxes applicables. La clause d'indexation du prix du bitume s'appliquera tel que soumis dans le devis. M. André Clavet, maire et Mme Sophie Boucher, directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace le contrat.

2011-05-10

b) Octroi du contrat balayage de rues

Contrat balayage de
rues

CONSIDÉRANT QUE

des demandes de prix pour le balayage de rues ont été effectuées auprès de soumissionnaires choisis en caucus;

CONSIDÉRANT QUE le devis exigeait d'avoir un balai aspirateur de type pure vacuum dont l'année de fabrication était de 2 000 et plus.

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont déposé un prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder par tirage au sort entre Les entreprises Tréma inc. et Charles Trudel inc. puisque le prix à l'heure est le même et qu'aucune mention au devis ne permettait de choisir un ou l'autre des soumissionnaires. Donc, le tirage au sort pendant la séance du conseil permet de sélectionner l'entreprise : Charles Trudel inc. pour le contrat de balayage de rues de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour un taux horaire de 95,00 \$ plus les taxes applicables. De plus, le contrat devra être effectué entre le 3 et 27 mai 2011.

2011-05-11

Renouvellement du contrat d'assurances générales

c) Renouvellement du contrat d'assurances générales

CONSIDÉRANT QUE les protections d'assurances générales de la Municipalité arrivent à échéance le 15 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE PMT Roy Assurances et services financiers inc., mandataire pour la Mutuelle des municipalités du Québec, a présenté une proposition de renouvellement du contrat d'assurances au montant de 40 163 \$ taxes incluses pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu unanimement que le Conseil accepte la proposition de renouvellement au montant de 40 163 \$ taxes incluses présentée par PMT Roy Assurances et services financiers inc. pour la période du 15 mai 2011 au 15 mai 2012. Certaines clauses seront analysées et révisées et la directrice générale est autorisée à demander des modifications et ce, dans l'intérêt de la Municipalité.

2011-05-12

Amendement résolution 2011-04-08 Entretien espaces verts

d) Amendement de la résolution numéro 2011-04-08, demande de prix pour l'entretien de certains espaces verts

CONSIDÉRANT QUE suite à la validation des échéanciers de publication pour les demandes de prix pour l'entretien de certains espaces verts, ceux-ci devaient être modifiés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2011-04-08 stipulait que les soumissions devaient nous parvenir au plus tard le jeudi 28 avril 2011 à 16 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe, de modifier la résolution numéro 2011-04-08 au niveau de la date de réception des soumissions pour le vendredi 13 mai 2011 à 11 heures. De plus, la directrice générale est autorisée à accorder les contrats aux plus bas soumissionnaires conformes.

2011-05-13

Demande d'aide
financière parc école
Mgr-Sirois

e) **Demande d'aide financière au programme « soutien aux installations sportives et récréatives » pour le projet du parc-école Mgr-Sirois**

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc-école municipal Mgr-Sirois est un projet initié et appuyé par un groupe de bénévoles impliqués de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE plus de 250 jeunes de notre municipalité fréquentent quotidiennement ce lieu pendant la période scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc-école répond à des objectifs d'amélioration de la sécurité publique et d'amélioration des équipements (désuétude des infrastructures);

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura pour effet d'encourager la pratique du sport et de l'activité physique dans la vie quotidienne des jeunes et qu'il contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc-école est important pour le développement et l'épanouissement des jeunes de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intègre également un volet pour une utilisation inter-générationnelle et des valeurs de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE ce parc est situé au coeur du village et qu'une entente a été conclue pour l'utilisation des lieux par tous les citoyens en dehors des heures scolaires et lors de la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la population et les entreprises ont manifesté leur appui par un engagement financier important dans la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité partenaire (groupe de bénévoles impliqués) s'est engagé à assumer le financement

complémentaire nécessaire ainsi que la coordination de la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet correspond aux objectifs de développement de la municipalité visant la rétention et l'attraction des jeunes, des familles et des travailleurs, en appui aux entreprises et pour le développement économique municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu unanimement

Que la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le programme « soutien aux installations sportives et récréatives » pour la réalisation du projet parc-école municipal Mgr-Sirois,

Que la municipalité s'engage à y investir la somme de 30 000 \$ provenant de son budget (engagement déjà effectué, pas de nouvelle aide octroyée), le résiduel du coût du projet devant être assumé par le comité partenaire via sa campagne de financement,

Que la municipalité mandate M. André Clavet, maire et/ou Mme Sophie Boucher, directrice générale pour signer tous documents relatifs à ce projet.

2011-05-14

Remplacement
surpresseurs

f) **Demande de prix pour le remplacement des trois surpresseurs à l'usine de traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE deux des trois surpresseurs à air ont fait défaut dernièrement à l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE deux ont été inspectés pour valider les réparations à y effectuer et sont très endommagés et que l'évaluation du 3^e sur place laisse croire à un mauvais fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réparation de ces surpresseurs se rapproche du coût de remplacement complet;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 1997-12-255 constituait un fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins environ après 10 ans d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les bassins sont construits depuis bientôt 17 ans et qu'aucune réparation majeure ou vidange n'a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par la conseillère Chantal Côté d'autoriser la directrice générale à demander des prix selon les recommandations des ingénieurs de la Municipalité. De plus, le conseil autorise Mme Boucher à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire compte tenu de la situation qui doit être rétabli rapidement. Le conseil ratifiera l'octroi du contrat lors de la prochaine séance. Les crédits budgétaires seront pris à même fonds réservé à cet effet et qui a été déterminé lors de la constitution du fonds avec la résolution 1997-12-255 adoptée lors de la séance décembre 1997. Le maire, M. André Clavet, et Mme Sophie Boucher, directrice générale sont autorisés à effectuer les transferts du compte réservé au compte opération pour les fins du paiement des dépenses reliées au remplacement des trois surpresseurs défectueux.

9. Informations générales

Il n'y avait pas de dossier à traiter à ce point puisque le tout avait été fait au préalable lors de la séance.

10. Période de questions générales

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2011-05-15

11. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raymond Hébert que la séance soit levée à 20 heures 59.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire

;